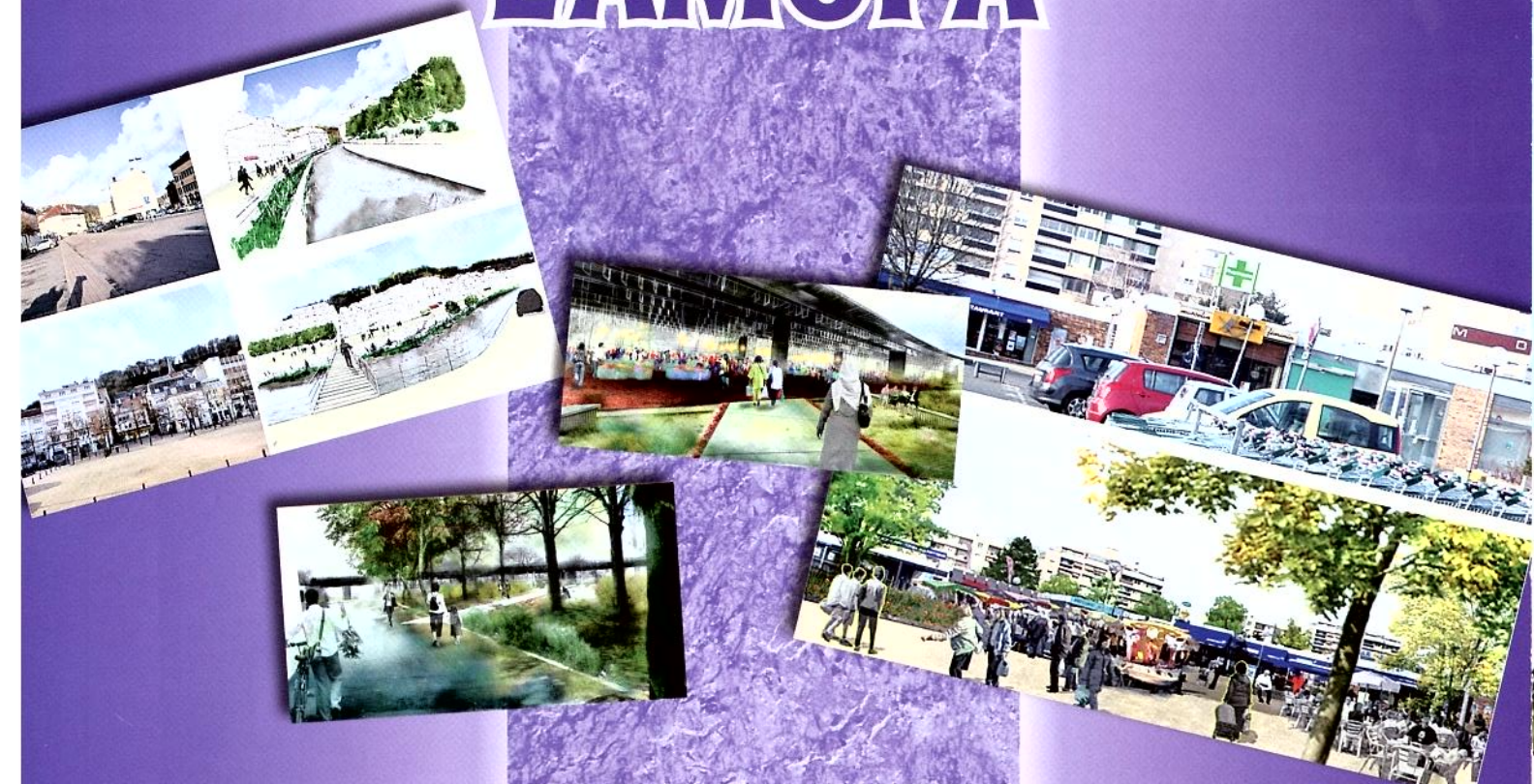


LA JEUNESSE

L'ART URBAIN

L'AMOPA



REVUE DE L'AMOPA

N° 199 - Trimestriel - Janvier-Février-Mars 2013

*Les 50 ans de l'AMOPA,
cérémonie de clôture*

*L'AMOPA et son partenariat
avec l'Art Urbain*



Revue de l'ASSOCIATION DES MEMBRES DE L'ORDRE DES PALMES ACADÉMIQUES - Promotion Violette

ISSN 0993-1317

Sous le haut patronage du ministère
de l'Égalité des Territoires et du Logement

Bourses de l'Art urbain

du Séminaire Robert Auzelle



Patrice Henriot,
Directeur administratif de l'AMOPA

L'AMOPA était représentée, le 27 novembre dernier, lors de la remise des bourses de l'Art urbain 2012 à l'Arche de la Défense, nous reproduisons le discours de Patrice Henriot, directeur administratif de l'AMOPA et exposons les 6 projets retenus.

Le 3 avril 2012, le Séminaire Robert Auzelle et l'AMOPA sont convenus d'un partenariat destiné à faire connaître leurs activités respectives en faveur de la jeunesse et de la francophonie. Ce qui nous destinait à un tel partenariat, c'est l'idée de construire dans l'harmonie, au service du public. L'architecture, prolongée par l'urbanisme, est explicitement vouée à l'utilité publique. La loi N° 62.2 du 3 janvier 1977 la caractérise par : « l'insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels et urbains ainsi que du patrimoine ». L'AMOPA approfondit en cette année 2012, qui est celle de son cinquantième anniversaire, sa réflexion sur l'utilité publique.

L'architecture en appelle à l'idée. Le mot *monument* désigne tout ce qui peut solliciter la mémoire et en français, lorsque l'on dit monument, on pense tout de suite à un édifice public. Un autre fait de langue peut attirer notre attention sur l'architecture : des mots comme *école*, *lycée*, *théâtre*, désignent à la fois un édifice et une institution. L'institution exige sa demeure, son édifice. Ainsi le mot *école* indique un projet d'instruction, une institution, un édifice. Des *édifices*, nous pouvons dire que « nous y vivons, que nous nous y déplaçons et que nous y sommes ». Être dans l'œuvre architecturale, c'est se trouver disposé. Quant à l'urbanisme, il est solidaire, pour l'architecture contemporaine, d'un « aménagement du territoire ». La question se pose de savoir à quel projet s'ordonne cet aménagement : qu'est-ce qu'une ville ? Une place ? Une rue ? Les circulations intérieures et extérieures correspondent au projet d'assurer des passages. Cependant, l'œuvre architecturale nous met en présence d'autres possibilités : se rencontrer, se parler, se promener. N'importe quelle disposition architecturale ne se prête pas à n'importe quelle pratique humaine.

L'AMOPA s'est donné pour tâche de construire. Elle organise des concours de *Défense et Illustration de la Langue française* (prix d'Expression écrite de la langue française, prix de la Jeune Poésie, prix de la Jeune Nouvelle), des tournois d'éloquence ; elle soutient des projets innovants dans le domaine de l'enseignement technique (prix de la meilleure conception et réalisation), elle achemine, en partenariat avec la Marine nationale, des livres dans des villes de la francophonie.

Elle entend ainsi contribuer à plus d'harmonie dans un monde qui en manque souvent. On peut dire qu'elle aussi apporte sa pierre à l'édifice. Le séminaire Robert Auzelle et l'AMOPA savent que le véritable édifice est fait de pierres vives.

LES 6 PROJETS RETENUS

Par-dessous, le marché : qualification du quartier de la porte Pouchet (Paris 17^e)

Éléonore Bernicchia - École supérieure d'Arts appliqués Boule

Pour se rendre à pied du 17^e arrdt à Clichy, il faut franchir la porte Pouchet, l'une des 50 portes de Paris vers la banlieue, il faut donc passer sous le viaduc du boulevard périphérique, la dernière enceinte physique de la capitale. Ce quartier est situé au carrefour entre trois communes, Clichy, Saint-Ouen et Paris (XVII^e), et sa requalification s'inscrit dans un questionnement global quant au devenir des portes de Paris, qui sont des lieux souvent déqualifiés et souffrent de la présence du boulevard périphérique. Le périphérique passe en viaduc au-dessus du boulevard du Bois-le-Prêtre et le quartier est enclavé entre des barres d'immeubles et les friches de l'autoroute A15. Le projet prend en compte la dimension paysagère du site afin de mettre en place un paysage de raccordement, par la création d'un parc, qui fasse de l'espace sous le viaduc un lieu connecteur entre les trois communes. Un nouveau paysage se met en place, qui installe perspectives, cheminements, limites douces. Le vide abrité par le viaduc apparaît alors comme espace d'activité potentiel. Marché, brocante, manifestations festives s'y installent.

Habiter les quais Ambert (63)

Delphine Bugaud et Alice Gras - École Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble

La ville d'Ambert souhaite accroître son rayonnement par le développement de nouvelles filières, et d'une offre de logements attractive et diverse, ancrée dans les cultures constructives locales. En s'appuyant sur une stratégie de remaillage et de requalification des espaces publics rendus accessibles, le projet vise à proposer un habitat à taille humaine desservi par des venelles piétonnes et intégré dans une trame verte et bleue. Les logements répondent aux critères BBC (Bâtiment Basse Consommation) et favorisent les matériaux disponibles dans la région : bois, terre, etc. Ils sont conçus dans le respect des cultures constructives locales. Le projet propose, en outre, de réutiliser l'infrastructure ferroviaire désaffectée face au site pour la mise en place d'un habitat mobile, support de nouvelles formes de tourisme. La voie ferrée apporte ainsi une dynamique à la ville et au territoire et permet de relier les villages isolés qu'elle parcourt.

Champs Libres : Gare maraîchère (Paris 19^e)

Victoria Campion - École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Belleville

Le site appréhendé s'inscrit dans le projet d'aménagement des emprises de l'ex-autoroute VDO (Voie Départementale Orientale). Aujourd'hui, la VDO est en friche. Ce délaissé foncier qui offre la VDO permet, de créer un double programme, celui d'une gare maraîchère : un lieu de production, distribution, consommation sur le principe du circuit court où les serres permettront de cultiver des plants de légumes au sein même de la gare. Les maraîchers locaux pourront ainsi vendre leurs produits par le biais d'un marché et par la distribution de paniers pour les usagers. Chaque espace de la gare entretiendra un lien privilégié avec une étape de la production. Parallèlement, ce projet répond à la problématique de l'étalement urbain et permet de résister à la pression foncière en préservant ces zones de friches pour le futur, en leur donnant un rôle économique et environnemental.

La rivière à flanc de coteaux : modeler Longwy-bas par son paysage - Longwy (54)

Élise Gehin - École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille

Longwy est composée d'une ville haute valorisée par la présence de la citadelle Vauban classée à l'UNESCO, et d'une ville basse marquée par un lourd passé sidérurgique. C'est au plus fort de cette activité que la rivière qui coulait dans le centre de Longwy-bas, devenue exutoire des industries, avait été recouverte d'une dalle béton. La ville souhaite aujourd'hui revaloriser Longwy-bas, encore stigmatisé par cette période, en mettant à jour la rivière assainie dans le centre réaménagé. Le projet s'empare de cette intention et propose de découvrir la rivière sur 600 m, per-

mettant ainsi d'aménager de manière cohérente et continue les espaces publics principaux, à savoir le parc public et la place centrale. À travers ce périmètre, il s'agit de mettre en valeur le paysage de la ville, composé de coteaux boisés abrupts et de la rivière. Il s'agit également de créer un nouveau cadre de vie urbain où la nature trouve une place majeure.

Culture(s) industrielle(s) à Charleroi en Belgique

Louise Lefebvre - École Nationale Supérieure du Paysage de Versailles

Charleroi, en Belgique, s'établit dans une géographie sociale et culturelle liée à l'industrie et aux mines de charbon. Sa ceinture industrielle et ses énormes infrastructures empêchent la lecture et l'appréhension du territoire plus élargi. À l'heure de la « désindustrialisation », ces territoires sont reconnus comme des richesses à sauvegarder mais surtout comme des lieux de mémoire ou des figures d'identités culturelles et l'expérience des reconversions postindustrielles permet maintenant d'imaginer de nouvelles mutations et valorisations. Mon projet, à très long terme, s'accroche à la Sambre, rivière au cœur de l'agglomération, pour lui donner une nouvelle épaisseur et l'asseoir comme centralité linéaire et promenade urbaine, autour de laquelle s'articulent des entités paysagères et des lieux dignes d'intérêt. Le but du projet est de restructurer l'urbain autour d'un grand espace ouvert continu, d'épaisseur variable, le long de l'eau. Autour de ce vaste espace public, la construction de nouveaux quartiers pour densifier la ville sera possible dans quatre communes de l'agglomération.

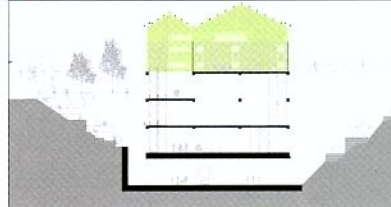
Un supermarché d'un nouveau genre, Angers (49)

Adélaïde Piveteau - École nationale supérieure d'architecture de Nantes (ENSAN)

État des lieux : le centre commercial l'Esplanade, situé dans le quartier de la Roseraie au sud d'Angers est un site ambigu. Il présente de nombreux points attractifs (emplacement stratégique : charnière entre la ZUP de la Roseraie et le centre-ville d'Angers, population élevée et cosmopolite, carrefour de moyens de transport...). Mais, il pâtit d'une image peu qualitative, vieillissante et d'une mauvaise orientation (il tourne le dos à la nouvelle ligne de tram). L'hybridation : restructuration du centre commercial et ajout d'habitat pour demandeurs d'asile se justifie alors pour plusieurs raisons. Elle répond aux enjeux de l'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier de la Roseraie, consistant notamment à conforter les commerces existants et diversifier l'offre en matière d'habitat. Par ailleurs, personne n'ignore qu'un espace commercial se caractérise par la diversité et l'hétérogénéité de ses usagers ce qui permet de garantir l'anonymat à tout un chacun. Le demandeur d'asile se sentira alors à l'aise, l'hospitalité relevant davantage du droit à l'indifférence que du droit à la différence. ■



▲ Éléonore Bernicchia



▲ Victoria Campion



▲ Delphine Bugaud et Alice Gras



▲ Élise Gehin



▲ Adélaïde Piveteau



▲ Louise Lefebvre



▲ Louise Lefebvre



▲ Louise Lefebvre



▲ Louise Lefebvre



▲ Louise Lefebvre